

# Charte de l'élève



La Charte de l'élève est un ensemble de résolutions et de réflexions proposées à chaque enfant afin qu'il puisse analyser son comportement de tous les jours et viser à l'améliorer.

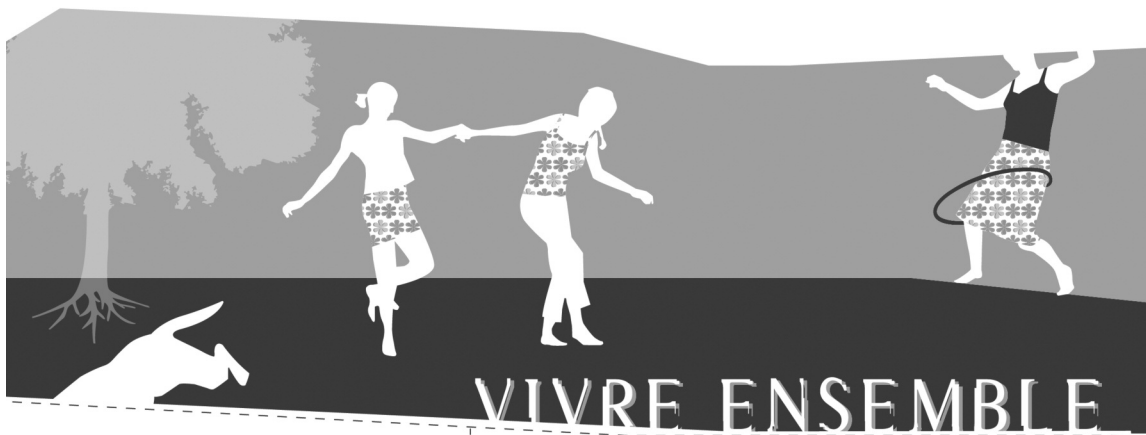
Il ne s'agit pas d'un «règlement», mais d'une série de «bonnes résolutions» mises à disposition de l'élève en vue de se bonifier. La liste n'est - de loin - pas exhaustive et de la place a été prévue pour que chaque enfant puisse la compléter à sa guise ou dans le cadre de la classe.

Durant l'année, l'enfant aura l'occasion de réfléchir à sa manière d'appliquer la Charte par le biais d'autoévaluations qu'il trouvera dans le présent Agenda. Il aura aussi l'occasion, souvent, de réfléchir en classe sur ses droits et ses devoirs.

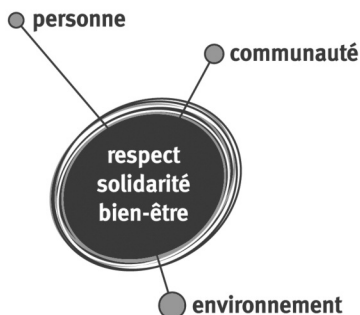
Par cette démarche, les enseignants démontrent qu'ils ont le souci de transmettre aux enfants des principes de comportement et non seulement des connaissances théoriques.

La mise à disposition de la Charte auprès des parents a comme objectif que ceux-ci connaissent ce qui est demandé à l'élève en classe et puissent ainsi l'encourager dans le même sens.





# VIVRE ENSEMBLE



... c'est le droit à **l'autonomie**  
et le devoir **d'être responsable**

... c'est le droit à **la parole**  
et le devoir **d'écouter**

... c'est le droit à **l'écoute**  
et le devoir **de s'exprimer**

... c'est le droit à **la différence**  
et le devoir **d'accepter la différence**

... c'est le droit à **la considération**  
et le devoir **de porter un regard positif sur l'autre**

... c'est le droit à **l'impartialité**  
et le devoir **d'être équitable**

... c'est le droit à **un encadrement de qualité**  
et le devoir **de reconnaître les différents acteurs dans leurs rôles**

... c'est le droit à **l'intégrité physique et psychique**  
et le devoir **de respecter et protéger celle des autres**

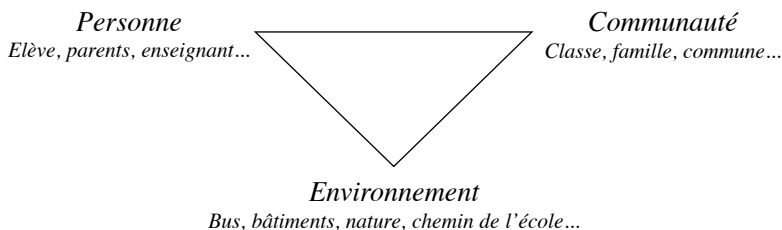
... c'est le droit à **une vie communautaire enrichissante**  
et le devoir **de contribuer à son harmonie**

... c'est le droit à **un environnement sain**  
et le devoir **de contribuer à son maintien**



# VIVRE ENSEMBLE DANS NOS ÉCOLES

L'individu et la communauté sont indissociables dans leur développement, et ceci dans un environnement sain et de qualité.



## Principes de base

Notre école est un milieu ouvert et elle s'intègre dans notre société en respectant ses caractéristiques démocratiques, légales et socio-culturelles.

La **personne** a droit d'y vivre en étant soutenue et valorisée; elle doit prendre conscience de son appartenance à la **communauté**, respecter ses différentes composantes et chercher à s'y engager dans un esprit de solidarité et de justice. Consciente de la qualité de son **environnement**, cette personne aura le souci de le préserver et de le transmettre comme un cadeau précieux.

## DROITS ET DEVOIRS

«Comme élève, j'ai des droits et des devoirs qui y correspondent, comme tout parent et tout enseignant.»